

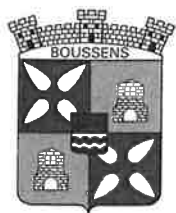
Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

**Présents :** MM. SANS (Proc.), RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes TOUZANNE M. PIZZATO (Proc.), AIMONE-CAT, M.ROUCH



**Absents excusés :** M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)  
Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)  
Mme CAHUZAC (Proc. M. RAMEAU)

**Absente :** Mme TONELLO

**Secrétaire de séance :** Monsieur PIZZATO Jean-Luc  
Ouverture de la séance à 18 h 40.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour :

- 1° - Diagnostic énergétique des bâtiments publics
- 2° - Participation aux transports scolaires

Le compte-rendu de la séance du 13/04/2017 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la **désignation des 3 architectes** qu'il a retenus suite à appel à candidature pour présenter une offre relative à la **restructuration du bâtiment « Fifi »**. Il s'agit de :

- BAST Architecture – 55 rue Riquet à Toulouse (31)
- SARL Garguillo/Palmade architectes – 20 rue de la Victoire à Tarbes (65)
- Bernard Monier, architecte, Centre Fleuriat à Labarthe/Lèze (31)

2° a) Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Mesdemoiselles BUDERA Nadège et Edwige qui **souhaiteraient reprendre la superette**, suite à la défection de M. DAUBERTE. Il propose de louer ce bâtiment à ces personnes pour un loyer mensuel de 550 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de confier à Maître FABRE la rédaction de ce bail de location.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

b) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'acquisition par la Commune du fonds de commerce « Café des Sports ». Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux **de regrouper ce commerce avec la superette**. Il propose donc que l'exploitation de ce fonds de commerce soit confiée aux gérantes du multi-services pour un loyer mensuel de 250 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et de confier à Maître FABRE la rédaction de ce bail de location.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3°- a) Afin de regrouper plusieurs commerces dans le bâtiment de la supérette, **des travaux de réaménagement doivent être réalisés**. Monsieur le Maire propose de confier cette étude au Cabinet d'Architecte Fauré/Grau qui avait participé à la réalisation de la construction de la supérette.

Ce dernier a fait une proposition d'honoraires d'un montant de **12 000 € TTC** soit 8,7 % du montant de l'estimation des travaux qui sera ajusté en fonction du montant exact des travaux.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

b) Pour la réalisation de ce projet de regroupement de commerces, la SCP Fauré/Grau a fait une estimation qui s'élève à :

- **35 000 € H.T** pour l'aménagement intérieur
- **48 000 € H.T** pour la construction de WC handicapés et d'un local de dépôt
- **32 000 € H.T** pour la terrasse couverte

4°- Monsieur le Maire expose qu'en raison d'une erreur matérielle, **le budget 2017 a été voté en déséquilibre**. En conséquence, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes : Article 64111 : - **30 000 €**

Article 64131 : - **10 000 €**

Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.

5°- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des heures supplémentaires effectuées par un agent communal en 2015 alors que cela n'était pas prévu par une délibération du Conseil Municipal. Il y a donc lieu de régulariser cette situation et il propose une remise gracieuse de ces heures supplémentaires au bénéfice de cet agent communal.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le **dispositif Sauvadet a été prolongée jusqu'au 12 mars 2018** permettant ainsi à des agents en Contrat à durée déterminée d'être titularisés. Deux agents à temps non complet de la Commune peuvent bénéficier de ce dispositif. A cet effet, deux postes d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet l'un à 25 heures, l'autre à 24 heures doivent être créés.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

7°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Pays du Sud Toulousain **propose de mutualiser les demandes d'audits énergétiques des bâtiments publics**. Monsieur le Maire propose d'effectuer des audits sur la Mairie, les Grands Bureaux loués à Continental et Enedis, de déléguer au Pays du Sud Toulousain la réalisation du marché et de participer financièrement à l'opération pour 20 % du prix total.

Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.

8°- Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier du **Service des Transports Scolaires du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'informant que 10 familles de Boussens ont bénéficié à tort de la gratuité des transports scolaires** jusqu'à ce jour car leur domicile se situe à moins d'un kilomètre en ligne droite de l'établissement scolaire. Dès la rentrée scolaire de 2017, l'accès aux transports scolaires sera payant pour ces familles. Monsieur le Maire propose que la **Commune règle cette participation**. Une convention avec le Conseil Départemental devra être signée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9° - Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet **d'implantation d'une autre centrale photovoltaïque au sol** au lieu-dit Sansonnet ainsi que la pose d'ombrières sur le nouveau parking SNCF.

10° - Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la Communauté de Communes Cœur de Garonne a pris **la compétence animaux errants**. Cette compétence pourrait être exercée par une délégation de service public au bénéfice de la SACPA. Cette prestation s'élèverait à **1 €/hab./an**.

11° - Monsieur le Maire présente les maquettes du projet « signalétique ».

12° - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation d'une société de Loisirs Wild Trigger sur le site du Tolosan.

13° - Questions diverses :

- Madame SAINT-SUPERY demande si les travaux du chemin piétonnier sont terminés. Si ce n'est pas le cas, serait-il possible de mettre un passage protégé en bas de la côte de la LANNE.
- Madame TOUZANNE demande s'il ne serait pas possible de mettre un panneau « STOP » au bout de l'avenue des Palaguères et au bout du chemin de Pentens.
- Madame GERARD fait part des remerciements d'une habitante de Boussens pour la création du chemin piétonnier.
- Madame SAINT-SUPERY demande que le terrain communal derrière le collectif les Boïdures soit nettoyé.
- Monsieur le Maire rend compte de la réunion sur les Espaces Naturels Sensibles.
- Fermeture d'une classe sur le RPI et blocage sur une autre.
- Animation à venir : Fête de la Musique avec marché nocturne le **16 juin 2017**.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 40.

Boussens, le 19 mai 2017

Le Maire,  
C. SANS

